

UN TERRITOIRE

VIVANT ET

SOLIDAIRE

UN TIRIAD

BEV HAG UNVAN



UNE AGGLOMÉRATION DE PROJET AU SERVICE DU TERRITOIRE

*Aet eo an etrekumuniezh ur bazenn pelloc'h
abaoe ar 1añ a viz Genver 2017 pa zo bet
savet ur gumuniezh tolpad-kêrioù nevez
ledanaet, 57 kumun enni.*

*E 2014 e oa bet bodet Lannuon-Treger
Tolpad-kêrioù, kumun Perros-Gireg ha
Kumuniezh-kumunioù Beg ar C'hra, e 2015
e oa tro Kumuniezh-kumunioù Kreiz-Treger,
hag e 2017 ec'h eo Kumuniezhoù-kumunioù
Treger-Uhel ha Gourenez Lezardrev a zo en
em gavet ganimp. En deiz a hirie zo en em
lakaet 57 kumun asambles evit lakaat o bro da
vont war-raok diouzh ar gwellañ, en ur mod
kempouez ha kempoell, evit respont d'ar pezh
a zo en dalc'h amañ e Bro-Dreger.*

*Evit talañ ouzh an traoù lies a zo en dalc'h
ganimp, emañ ar memes pal gant ar
c'humunioù a zo bodet e-barzh Lannuon-
Treger Kumuniezh : reiñ ul lañs nevez d'ar vro,
da Vro-Dreger buhez enni ha ganti
spered ar genskoazell.*

L'intercommunalité a franchi au 1^{er} janvier 2017 une nouvelle étape avec la création d'une nouvelle communauté d'agglomération élargie, composée de 57 communes.

Après le regroupement de Lannion-Trégor Agglomération et la commune de Perros-Guirec, avec la Communauté de communes de Beg Ar C'hra en 2014, la Communauté de communes du Centre-Trégor en 2015, l'année 2017 est marquée par la fusion avec les Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux. Ce sont aujourd'hui 57 communes qui se rassemblent autour d'un projet de territoire ambitieux, équilibré et cohérent, répondant aux enjeux du Trégor.

Face aux multiples défis à relever, les communes fédérées au sein de Lannion-Trégor Communauté partagent une même perspective, celle d'impulser ensemble une nouvelle dynamique territoriale au sein d'un Trégor vivant et solidaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- C'est l'organe décisionnel de la Communauté d'agglomération, à l'instar des conseils municipaux pour les communes.
- Le Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté est composé de 85 conseillers communautaires titulaires et de 47 conseillers communautaires suppléants, élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune avec une répartition à la « proportionnelle à la plus forte moyenne », chaque commune disposant d'au moins un représentant.
- Le Conseil communautaire se réunit régulièrement (en moyenne sept fois par an) dans l'amphithéâtre de la Communauté d'agglomération. C'est là que sont débattues et votées l'ensemble des politiques menées par l'Agglomération, dans le cadre de ses prérogatives.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Composé du président, de 15 vice-présidents et de 10 membres permanents, il est chargé de :

- Valider la stratégie communautaire de développement,
- Faire un point sur l'état d'avancement des travaux réalisés en commissions de travail,
- Proposer les points à inscrire aux Conseils communautaires,
- Suivre l'exécution des décisions du Conseil communautaire,
- Faire le point sur le fonctionnement de la Communauté d'agglomération (affaires courantes),
- Etudier les sollicitations reçues à la Communauté d'agglomération.

Le bureau exécutif dispose également d'une fonction délibérative. Il peut ainsi recevoir délégation de certaines attributions du Conseil communautaire qu'il règle par délibérations.

LES AUTRES ESPACES DE DÉBATS ET DE TRAVAIL

➤ La Conférence des maires

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la création d'une Conférence des maires dans les EPCI à fiscalité propre. Celle-ci se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président ou dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. La Conférence des maires réunit les maires des 57 communes membres et les membres du Bureau exécutif.

➤ Les commissions de travail

Les huit commissions de travail de LTC, composées d'élus communautaires, d'élus municipaux et de techniciens, travaillent sur les dossiers en cours et font des propositions sur les domaines de compétences de la Communauté d'agglomération, avant de les soumettre au vote du Conseil communautaire.

➤ Les pôles territoriaux

7 pôles d'animation territoriale ont été identifiés afin que tous les élus du territoire puissent être associés, dans le cadre de réunions, à la gouvernance et aux travaux de la Communauté. Ces pôles sont animés par des vice-présidents ou des conseillers délégués.

➤ Le Conseil de développement

Obligatoire dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, le Conseil de développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.



UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

PARTAGER UN HORIZON COMMUN *UR SELL BOUTIN WAR AN AMZER-DA-ZONT*

Le projet de territoire Cap 2040, approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021, constitue une feuille de route construite de manière concertée avec les forces vives représentatives du territoire. Il trace une perspective commune et permet d'articuler l'action de Lannion-Trégor Communauté autour d'enjeux partagés et d'objectifs structurants identifiés conjointement avec les communes et les acteurs du territoire. C'est un document stratégique d'orientation des politiques communautaires construit autour des compétences de Lannion-Trégor Communauté.

Il se décline en 3 défis thématiques portant sur l'économie, l'aménagement et les mobilités, et la solidarité, et 2 défis transversaux qui ont vocation à irriguer l'ensemble de nos politiques - le défi démocratique et le défi environnemental.

LES DOMAINES D' ACTIONS DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- › L'élaboration d'une politique globale et harmonieuse de développement économique visant, d'une part, à équilibrer les activités sur la totalité du territoire de la communauté, et, d'autre part, à diversifier la nature de ces activités.
- › La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires et aéroportuaires...
- › Les aides directes et indirectes aux entreprises, autorisées par la loi et dans le respect du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- › La réalisation et la gestion de tout équipement ou infrastructure nécessaire au développement économique.
- › La participation, le soutien et le renforcement des moyens d'animation, de communication et de promotion économiques et touristiques du territoire communautaire.
- › L'élaboration d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- › Le soutien à la réalisation des équipements de recherche et d'enseignement supérieur.
- › Le développement et l'accompagnement des programmes de formation et de recherche nécessaires à l'équilibre durable du bassin d'emploi.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET LA DESTINATION « BRETAGNE-CÔTE DE GRANIT ROSE »

- › L'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristiques, en cohérence avec les politiques départementales et régionales et en s'appuyant sur la destination « Côte de Granit Rose-Baie de Morlaix » ainsi que sur l'Office de tourisme communautaire.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- › L'élaboration, la révision et le suivi du SCoT et du schéma de secteur.
- › La création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- › L'aménagement numérique du territoire.
- › Les instructions d'urbanisme au service des communes.
- › La réalisation des plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales.



LES ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES DU TERRITOIRE

- › L'aménagement ou la participation à l'aménagement des abords des gares.

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- › Les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- › Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
- › La mise en œuvre des programmes d'actions définis dans les contrats de ville.

LES TRANSPORTS

- › Le réseau des Transports Intercommunaux de Lannion-Trégor (TILT).
- › Le développement de nouvelles mobilités : Vélek'tro (vélos à assistance électrique), véhicules électriques, covoiturage et interconnexions (gare, aéroports, Mobibreizh).

LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- › La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

LA VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- › Le schéma des voies structurantes.
- › La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- › La création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- › La mise en œuvre du Programme Local d'Habitat (PLH).
- › La politique du logement : programmation, construction, rénovation et gestion de logements (dont les logements sociaux) d'intérêt communautaire.
- › Le soutien financier à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux.
- › L'appui à la réalisation de réserves foncières pour le compte des communes membres.
- › La mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat pour les particuliers (Anah, ravalement, isolation par l'extérieur).
- › L'information des particuliers sur les aides financières à l'acquisition et à la réhabilitation de leur logement.

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- › La qualité de l'eau, y compris, protection de la ressource : lutte contre les algues vertes, reconquête de la qualité de l'eau.
- › L'énergie : plan climat air énergie territorial, développement des énergies renouvelables (bois, éolien, solaire...).
- › Les espaces naturels : assistance aux communes pour la protection des espaces naturels sensibles ; protection des sites naturels sensibles ou remarquables d'intérêt communautaire ; balisage, entretien manuel et petits aménagements sur les itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire.
- › La lutte contre les pollutions.
- › Les actions de sensibilisation à l'environnement.
- › La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI SÉLECTIF

- › La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- › L'élimination et la valorisation des déchets inertes provenant des déchèteries.
- › Des actions de prévention visant à favoriser l'amélioration de la collecte et de l'élimination des déchets de toutes catégories.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF)

- › L'assainissement collectif des eaux usées.
- › L'assainissement non collectif : mise en place au niveau communautaire d'un service public pour l'assainissement non collectif.
- › La gestion de l'eau potable.
- › Les eaux pluviales urbaines.

LES ÉQUIPEMENTS & SERVICES SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- › La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements et des services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de fonctionnement) et l'enseignement musical.
- › Le soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE-JEUNESSE (CIAS)

- › La gestion des équipements et des services « petite enfance / enfance-jeunesse » sur les pôles basés à Pleudaniel, Tréguier, Cavan, Plouaret et Ploumilliau.
- › L'animation et la gestion des Relais Parents Assistants Maternels (RPAM).

L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (CIAS)

- › La gestion de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes : EHPAD du Gavel à Trébeurden.
- › L'organisation et la gestion du service de portage de repas à domicile basé à Cavan et à Pleudaniel.
- › La création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale.
- › Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur les pôles de Perros-Guirec, Lannion, Tréguier, Lézardrieux et Plestin-les-Grèves.

LES MAISONS DE SANTÉ

- › La construction, la rénovation, la location, la gestion et la vente d'équipements à vocation de santé publique : Maisons de santé de Cavan et le Vieux-Marché.
- › Le Centre de santé de Pleumeur-Gautier.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- › La coopération décentralisée dans le but de développer des échanges économiques, cultures, ou autres avec Haïti, Madagascar et le Niger.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

- › La création, la gestion et l'animation des Maisons de Services au Public (MSAP) et Espaces France Services.



